

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

JOURNAL DE ROUBAIX

ALFRED REBOUX Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 13.50 Six mois. 26.00 Un an. 50.00

INSERTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le JOURNAL DE ROUBAIX est désigné pour la publication des ANNONCES LÉGALES et JUDICIAIRES

Table with 2 columns: Item (e.g., 3 0/0, Emprunts) and Price/Value.

DEPECES COMMERCIALES (Service particulier du Journal de Roubaix) New-York, 23 octobre.

Change sur Londres, 4.79 ; change sur Paris, 523 3/4. Valeur de l'or, 115 5/8.

Depêches de MM. Schlagdenhauffen et C^o représentés à Roubaix par M. Bultheu-Desbœufs: Havre, 23 octobre.

Depêches affichées à la Bourse de Roubaix: Liverpool, 23 octobre. Cotons: Ventes 10.000 b.

ROUBAIX 23 OCTOBRE 1875. Bulletin du jour

D'après une dépêche de Milan du 22 octobre, l'empereur Guillaume a reçu le président de la Chambre et a parlé de l'amitié de l'Allemagne et de l'Italie...

séder un gouvernement qui ne soit plus tiraillé et dont on connaisse la pensée dirigeante. Ce gouvernement, ce sont les Chambres prochaines qui lui fourniront ses hommes, sa politique et sa force.

CHRONIQUE

L'Ordre publie le discours prononcé par M. Raoul Duval dans une réunion privée qui a eu lieu jeudi à Rouen. Voici la conclusion de ce discours:

« Nous ne cherchons pas à renverser le gouvernement du maréchal; nous continuerons au contraire à le soutenir; mais ce que nous ne voulons pas, c'est que, passant par dessus la volonté de la France, on se serve du présent pour en faire la préface obligée de quelque autre régime politique... »

On connaît l'incident qui s'est produit au Luncheon organisé en l'honneur de M. Rouher, à Ajaccio. Le maire d'Ajaccio, M. Forcioli-Conti, gendre de l'ancien sénateur, y assistait en tenue de réserviste, et sans autorisation, apparemment, dit le Figaro, puisque, au milieu de la fête, un sergent de la garnison se présenta et l'invita à se rendre à la caserne.

Discours de M. Rouher. Voici le texte complet du discours que M. Rouher a prononcé à Ajaccio, le 16 courant:

Messieurs, Je vous demande d'abord la permission de remercier l'honorable compatriote qui vient de porter ma santé; j'accomplis ensuite un autre et plus grand devoir: je remercie la Corse, qui m'a honoré de sa confiance en me nommant son représentant; je bois à ce noble pays que je considère comme ma patrie d'adoption.

Je viens aujourd'hui, Messieurs, vous rendre compte du mandat que nous avons reçu de vous. Je me suis laissé dire que ma visite était peut-être un peu tardive, que l'on pouvait me reprocher de n'être pas venu plus tôt remplir le devoir de reconnaissance qui m'appelait au milieu de vous.

est la grande conquête de 1789. (Très-bien! très-bien!)

Qu'avons-nous fait! Au sein de l'Assemblée, issue pourtant du suffrage universel, et qui tenait de lui ses pouvoirs, les hostilités contre ce suffrage étaient nombreuses et ardentes. Tous les moyens ont été employés contre lui par les partisans du suffrage privilégié.

Deux écoles s'étaient formées pour l'anéantir. Les uns ont mis en avant des idées captieuses: la théorie du domicile, le respect du droit communal.

Nous avons dû lutter quotidiennement contre ses trompeuses formules. Nous n'avons obéi à aucune de ces suggestions, cédé à aucune de ces faiblesses; et le suffrage universel a échappé à ces dangers secondaires.

De plus audacieux alors sont venus nous parler avec dédain de la « vaine loi du nombre. » Le nombre, Messieurs, c'est, dans une société, la représentation réelle de tous les intérêts, de toutes les influences légitimes, des devoirs de la prospérité, et des droits sacrés de la souffrance.

Nul ne serait assez fort désormais pour arracher aux mains du peuple français son bulletin de vote, et les conspirations souterraines qui se pratiquent contre ce droit, ne sont que des allucinations d'esprits égarés et impuissants. Nous avons surveillé ces conspirations, nous les avons suivies pas à pas, nous en avons dévoilé et combattu les combinaisons pures; nous avons fait enfin tout ce qu'il était de notre devoir de faire pour maintenir ce principe dont vous nous avez confié la garde.

Quant à l'appel au peuple, lorsque, à la première pensée de donner à la France une Constitution, M. Thiers tenta d'instituer la république, — cette passion de ses vieux jours, que n'avait fait pressentir en lui ni l'homme d'Etat, ni l'historien de la Révolution française, — nous n'avons pas hésité à porter à la tribune la proposition d'un recours direct à la nation.

Nous ne nous faisons aucune illusion, Messieurs: ce n'était, ce ne pouvait être de notre part qu'une protestation; mais nous voulions du moins montrer au pays que là était sa vraie route, que là était pour lui la sécurité de l'avenir, la stabilité des institutions.

Ces revendications ont fait leur chemin dans la conscience nationale. Il ne se trouve pas aujourd'hui, en France, un électeur qui, malgré les délibérations de l'Assemblée, ne sente le droit légitime d'influer directement sur les destinées publiques, pas un qui ne soit prêt à exercer ce devoir impérieux. Le pays, j'en ai la ferme assurance, est pénétré de ces idées; il en suit la marche; il en attend l'explosion. Quand cette heure viendra, nous aurons atteint notre but, car ce sera l'heure de cette réparation que nous avons la tâche de poursuivre.

Or, ce droit, que nous réclamions pour chaque électeur d'influer directement sur le choix de son gouvernement définitif, ce droit que chacun garde en réserve et que nul n'abdique, que tout citoyen compte bien exercer au jour des suprêmes périls ou des grandes nécessités sociales, ce droit est, en dépit des rhéteurs et des casuistes, celui dont l'exercice est le plus libre, le plus spontané, le moins sujet aux influences suspectes, le plus exempt de passions mauvaises, le plus vrai de tous ceux auxquels la pratique de la vie publique puisse convier un citoyen.

Après, que s'est-il passé? Pendant deux ans, on s'est livré à de vaines tentatives, à de laborieuses recherches de majorité, on s'est abandonné à des fluctuations dans lesquelles le régime parlementaire a rencontré le désordre public, et alors que chacun se demandait si l'heure n'était point venue pour l'Assemblée de rendre au pays un mandat épuisé et impuissant, alors, par une sorte de convention muette, l'Assemblée adopta les lois du 25 février. (C'est vrai! c'est vrai!)

De ces lois; je ne dirai rien qui puisse porter atteinte à l'obéissance qui leur est due. Nous sommes impérialistes, et ce mot est la suprême expression des idées d'ordre — un ministre n'a pu se refuser à le reconnaître du haut de la tribune; — l'obéissance à la loi est un de nos dogmes fondamentaux; et quand la vicissitude des événements nous a placés dans l'opposition, — où nous représentons encore l'autorité, — nous n'avons rien abandonné de nos principes.

Que d'autres, lorsqu'ils pratiquaient l'opposition, aient autrefois égaré les crédules en dressant contre l'empire des programmes menteurs, qu'ils les aient ensuite déchirés cyniquement, et en jettant aujourd'hui au vent les débris dédaignés: cela les regarde! Ces libertés, ces promesses du fameux manuscrit de Nancy, dont je dénonçais alors l'hypocrisie, on a eu toute facilité de les appliquer. Eh bien! qu'a-t-on fait? Rien! rien! La révolution avait été faite au nom de la liberté, et depuis cinq ans que dure cette Assemblée, elle ne vit que sur des lois répressives, elle maintient quarante-cinq départements en état de siège; mais de ces lois libérales qu'on promettait jadis, il n'en est plus question. On tient le pouvoir, on a tout oublié!

Le parti impérialiste ne connaît pas de semblables manœuvres. De la loi, je le répète je ne veux rien dire, que le respect qui lui est dû; mais j'ai le droit de rechercher les mobiles qui l'ont dictée, de préciser son caractère, de fixer les limites des droits qu'elle nous laisse, de profiter des révélations écloses récemment sur les conventions secrètes qui en ont préparé l'adoption.

Et d'abord, pour éviter toute équivoque, je veux mettre en dehors de cet examen une haute individualité, celle du chef du Gouvernement. Je respecte assez le maréchal de Mac-Mahon, le connaissant depuis de longues années, pour ne point faire de lui un de ces éloges stéréotypés que l'on trouve dans beaucoup d'élocutions oratoires, Ces éloges me paraissent parfois douteux et courent assez mal des spéculations intéressées.

Pour moi, l'honneur de ce courageux soldat, qui a eu des journées glorieuses, qui a encouru de lourdes responsabilités, est d'avoir porté avec modestie le mérite des premières, d'avoir reconnu les autres avec une loyale franchise. (Très-bien! très-bien!)

Il est aujourd'hui la représentation convaincue et dévouée de grands intérêts sociaux. Il a droit à nos vives sympathies, à notre sincère concours. Qu'importent les efforts faits auprès de lui pour nous rendre suspects, pour nous transformer en conspirateurs ténébreux: le temps n'est peut-être pas éloigné où le parti impérialiste sera au premier rang des défenseurs de son pouvoir, menacé par les passions radicales. (Oui! oui! très-bien!)

Je reviens maintenant à mon sujet, aux révélations qui nous ont appris comment s'est noué le contrat que je rappellerai tout à l'heure. Les mobiles de ce contrat, nul ne les ignore, et nos adversaires eux-mêmes les ont hautement proclamés: une coalition a été formée et cimentée par les haines et les terreurs que suscitaient les chances chaque jour croissantes du retour de l'Empire. Triste berceau pour la naissance et le développement d'institutions qui auraient pour orgueilleuse prétention d'assurer les grandeurs de la patrie!

Maintenant, quelle est la substance du contrat intervenu entre les coalisés? Les républicains ont dit: Donnons la proclamation légale de la république, dont nous n'avons eu jusqu'à ce jour que le nom, accepté par une sorte de tolérance. Les autres ont répondu: Accordons une Chambre haute; et, cette Chambre haute, ils ont proposé de la

faire nommer, partie par un acte testamentaire émanant d'une Assemblée mourante, partie par le suffrage restreint. Ceux que le suffrage universel menaçait d'exhérédation espéraient trouver là un refuge: les habiles comptaient faire du Sénat une forteresse dont ils dirigerait la garnison, toujours prête à faire une sortie dans un moment opportun.

Voilà le contrat: — la proclamation légale de la république; — la constitution d'une Chambre haute. (C'est cela! Très-bien!)

Les républicains ont accepté en souriant. Ils n'ignoraient point que toute la force d'une Assemblée vient de son origine même, de la surface et de l'étendue du corps électoral qui lui confère un mandat; ils savaient qu'une Chambre haute, dont le collège électoral est inférieur en nombre à celui qui nomme le Sénat de Belgique, et où la totalité des membres réunit moins de suffrages qu'un seul député de la seconde Assemblée, ne saurait avoir qu'une autorité restreinte et contestée. Le marché, comme l'on voit, était bon pour les républicains: ils n'ont eu garde de le refuser.

Nous avons combattu ces propositions. Un de nos amis est monté dans la même séance dix fois à la tribune pour signaler et repousser les attaques portées contre le droit public: on lui a répondu une fois, on lui a répondu encore, on lui a répondu toujours par le silence. (C'est vrai! Bravo! Exclamations diverses.)

Mais enfin ces sacrifices réciproques étaient-ils des concessions permanentes et définitives? Chacun faisait-il l'abandon irrévocable de ses convictions ou de ses espérances? Non, certes. Les républicains, dans leur pensée, n'accordaient à la Chambre haute qu'une existence éphémère. Les monarchistes ne consentaient à la forme républicaine que pour un temps. Cette transaction, qu'était-elle donc? Un simple régime expérimental. (Très bien! C'est cela!)

Et c'est à l'unanimité que, comme garantie des uns contre les autres, les coalisés ont voté le droit de révision. Je ne crains pas de le dire: si ce droit n'avait pas été absolu, intégral, s'il n'était pas devenu l'essence même de la législation nouvelle, celle-ci n'aurait obtenu qu'une infime minorité.

Ce droit de révision, il a été si cher à tous, qu'il accompagne pour ainsi dire l'expérience dans son cours, et que, redoutant les déraillements et les périls, on a voulu investir le maréchal de Mac-Mahon de la faculté quotidienne d'en provoquer l'explication.

Et les prévisions ont été à ce point soucieuses que l'exercice du droit de révision devient immédiat au profit des pouvoirs publics, le jour où un cruel événement briserait le mandat confié au maréchal.

Eh bien, soit! Est-ce que toutes ces choses doivent avoir le don de nous inquiéter? (Non! non!)

Que les républicains transigeants ou intrançaisants espèrent acclimater la République; que les uns, traitant le pays au chloroforme, lui promettent les douceurs d'une « République aimable; » que d'autres lui jettent à la face leurs doctrines violentes, au risque de le faire crier, peu nous importe: la nation, instruite par l'expérience des crimes et des imbécillités de la République-mère, les jugera.

Que le centre gauche fasse des efforts désespérés pour se tenir en équilibre sur la pente de l'abîme qu'il a voulu affronter; que le parti légitimiste, s'enveloppant dans ses traditions, demeure convaincu de l'effroyable fatalité ramèneront la France affolée aux pieds de son roi: — illusions de fidélité qu'il nous convient d'honorer, Messieurs, car nous aussi nous sommes des fidèles; que les partisans de la branche cadette, — je me sers ici d'une expression que l'on dit n'avoir plus qu'une valeur historique, — que les partisans de la branche cadette, après avoir péniblement louvoyé vers la Monarchie légitime, aient tout à coup tourné le cap vers la République; qu'ils persistent à occuper les avenues du pouvoir, et épiant dans l'avenir une fortune de rencontre ou un accident heureux; qu'importe encore au parti impérialiste toutes ces aspirations, toutes ces visées, toutes ces manœuvres? Le parti impérialiste, lui aussi, peut mettre le pied, non en dehors, mais en dedans de la Constitution, et y abriter ses espérances. Le droit de révision lui ouvre un champ non moins vaste qu'à tous autres. Que la dissolution cesse d'être un miracle, que le scrutin électoral soit ouvert, et le parti impérialiste prendra vaillamment sa large part dans ces grands combats. Il y aura pour premier auxiliaire le déchainement des passions radicales, qui poussera tous les honnêtes gens à se rallier sous son drapeau. Que nos rangs grossissent, et, le jour

où il faudra clore enfin l'expérience par la révision légale, nous verrons ce que la France, libre et maîtresse de son sort, voudra faire d'elle-même. (Très bien! Bravo! bravo!)

Pour moi, tous les sentiments qui m'animent, tout ce que j'ai d'études et de réflexions me crie que jamais la nation n'acceptera la République comme gouvernement définitif. Si la République a pu durer jusqu'à ce moment, c'est que, de la République, nous en avons eu le moins possible; mais je vous le déclare avec une ferme conviction, plus l'essai sera sincère et complet, moins les convictions de la France tarderont à se prononcer; et plus la République sera la République, plus inexorable sera le jugement, plus entière sera la réparation du 4 Septembre. (Où! où!)

Dans ces luttes d'ordres normaux prochaines, la Corse sera, comme elle l'a été jusqu'à ce jour, l'avant-garde du parti impérialiste. Lorsque l'ouragan du 4 Septembre a passé sur sa tête, elle n'a pas courbé le front, elle est restée debout et fière devant les agents de la dictature. Ses premiers votes ont été l'expression de sa fidélité traditionnelle, de son inaltérable dévouement; ses suffrages futurs montreront avec éclat que ni les dissentiments secondaires, ni les tentatives faites pour surprendre sa bonne foi n'ont réussi à ébranler ses nobles sentiments, à troubler ses patriotiques espérances. C'est que vous avez dans le cœur plus qu'une conviction; c'est que vous y gardez un culte pour le nom, la gloire et la cause des Napoléon, vous, les gardiens pieux du berceau de la glorieuse dynastie et de la nécropole de la grande famille. (Emotion profonde! Bravos répétés.)

Je n'ai plus qu'un mot à dire, et au moment de le prononcer, une indicible émotion me monte au cœur. J'étais, il y a quelques jours, sur la terre étrangère. Là, d'augustes exilés portent avec courage les douleurs du passé. Un jeune prince y garde avec dignité les titres que l'anation française lui a conférés. Il y attend, dans le travail et la méditation, ce que Dieu et les Francs voudront faire. Je ne veux rien vous dire aujourd'hui de ses épanchements intimes, qu'acclimaient le patriotisme et la grandeur d'âme.

Bien souvent nous avons parlé de vous, et, à l'heure du départ, les exilés m'ont dit cette parole que je vous apporte: « Remerciez les Corses de leur inébranlable dévouement. » (Bravos unanimes! Cris répétés de « Vive M. Rouher! Vive l'Appel au peuple! »)

LETTRES DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Roubaix.

Paris, 22 octobre. Dans le monde politique et dans la diplomatie, on remarque beaucoup l'enthousiasme croissant de la presse radicale pour M. Thiers. Il est le véritable chef de la coalition des gauches, et la lutte, dès l'ouverture de la session, s'engagea directement entre l'ex-président et M. Buffet, au-dessus duquel M. Thiers et la coalition des gauches visent le maréchal de Mac-Mahon.

On annonçait aujourd'hui, de la façon la plus positive, une déclaration ministérielle pour la rentrée de la Chambre. Cette déclaration serait faite, non par M. Buffet, mais par M. Dufaure. Entre autres points, elle affirmerait la solidarité ministérielle, non-seulement sur la question du mode de scrutin, mais sur tout l'ensemble de la politique intérieure. Cette détermination a été prise à la suite d'un entretien extrêmement important auquel assistaient le maréchal de Mac-Mahon, MM. Buffet et Dufaure.

Après la publication du discours de M. Thiers, on considère de plus en plus probable et utile que M. Dufaure soit chargé de faire la déclaration gouvernementale aux lieux et place de M. Buffet.

On remarque la sévérité, plus encore, l'ironie avec laquelle le Nord, dans son principal article, juge le discours d'Archacchon.

Après cette appréciation de l'organe de la chancellerie russe, M. Thiers soutiendra-t-il encore que tout ce qu'il dit à la France, il le lui dit avec l'assentiment du prince Gortschakoff?

M. Rouher, depuis son retour à Paris, explique l'incident de son arrivée à Ajaccio, convient que quelques cris de vive l'Empereur se sont fait entendre sur son passage malgré les conseils réitérés de ses amis, mais il attribue ces cris à des agents provocateurs désireux d'amener un conflit. Il se félicite que cette éventualité ait été conjurée par le calme de la population. On se rappelle que M. Jules Simon se plaignait d'avoir été flé pendant tout son voyage dans le Midi; il parait que M. Rouher se plaint aussi d'avoir été l'objet d'une surveillance absolument semblable. Au moment où M. Thiers prétend que